

### SEANCE DU 17 DECEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un et le dix-sept décembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel FERNANDEZ, Maire.

**Étaient présents** Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :  
Marion BARNARIE, Georges BONNARD, René BORNE, Marjolaine CHARMILLON, ,  
Daniel FERNANDEZ, Claude LAUDET, Isabelle MAGNAN, Nicole UGHETTO –

**Excusés** : Gérard BLAIN (pouvoir D. Fernandez) - Jean-Jacques FAVIER.

**Absent** : Georges GARDON –

Formant la majorité des membres en exercice.

**Date de convocation** : 8 décembre 2021

Mme Nicole UGHETTO a été désignée comme secrétaire de séance.

- Le rallye Monté Carlo prévu en février est annulé
- COVID 19 : les mesures de protection contre la pandémie sont renforcées avec, en autres, port du masque obligatoire dans les lieux recevant du public. L'arrêté préfectoral reprenant l'ensemble des mesures est affiché devant la Mairie.
- **Délibération modificative n°4 du budget communal**

Des ajustements budgétaires sont nécessaires pour régulariser les dépenses de fonctionnement par virement de crédits du poste «dépenses imprévues »:

Dépenses de fonctionnement : + 37 727,44

Autres charges exceptionnelles : + 2,35

Dépenses imprévues : - 37 729,79

#### **Délibération approuvée à l'unanimité**

- **Recensement de la population en 2022 :**

Le recensement de la population organisée par l'INSEE aura lieu du 20 janvier 2022 au 19 février 2022. Le coordonnateur communal est M. Claude LAUDET.

Le conseil municipal :

- désigne Mme Sylvie PROUST comme agent recenseur de la commune,
- lui attribue un forfait de 522 € pour la réalisation de l'enquête.

#### **Délibération approuvée à l'unanimité**

- **Mise a disposition du fournil à titre gracieux :**

Le Conseil Municipal d'accorder la mise à disposition du fournil à titre gracieux à la SAS EPIBOUL :

- pour une durée de 1 an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022,
- le loyer mensuel de 190,12 € correspondant à la location mensuel du fournil sera déduit du montant prévu dans le bail commercial.

### **Délibération approuvée à l'unanimité**

- **Recensement des Ponts**

L'Etat organise un recensement des ouvrages d'art et propose de faire un état des lieux des 9 ponts de la commune.

Un bureau d'études se rendra sur place en début d'année.

- **Zone d'activité**

Le déplacement des lignes électriques situées en sous terrain sur les parcelles est nécessaire avant de pouvoir construire les bâtiments.

Enedis et le SDED se rencontreront début 2022 pour finaliser le projet.

### **Tour de table :**

- prochain conseil fixé au 21 janvier 2022

**Fin de séance 22h00**